

Critères d'éligibilité

L'adhésion au Mouvement Impact France est uniquement autorisée aux **personnes morales (structure juridique disposant d'un SIRET) représentées par une personne physique** (son représentant légal ou une autre personne liée dûment identifiée). Les structures éligibles à rejoindre un collège doivent répondre à tous les critères d'un collège :

Entreprise à impact social & écologique

- L'impact social et/ou environnemental est au cœur du projet de l'entreprise (au moins 70% du CA y est consacré).
- L'entreprise a mis en place une gouvernance partagée.
- L'entreprise a mis en place un partage de la valeur.

Entreprise en transition

- **Critère obligatoire** : l'entreprise doit attester de son engagement à progresser de manière permanente sur son impact social et écologique en testant et publiant chaque année son Impact Score.
- **Remplir l'un des trois critères** :
 - Soit adopter le statut d'Entreprise à mission (ou en passe de l'adopter dans l'année de leur adhésion);
 - Soit avoir un statut ESS;
 - Soit avoir un des labels suivants : Certificat BCorp, Label Engagé RSE - Niveau Exemplaire, Label Fairtrade, Label Producteurs Paysans, Fair for Life, Label WFTO, Tourisme Equitable, Agriéthique France, Bio Equitable en France, Biopartenaire pour au moins 50% de mes produits, Label Initiative Remarquable, etc.
 - Soit avoir un Impact Score supérieur à 50/100 (moyenne ou Pillier Stratégie à Impact).

Ecosystème à impact

Financier :

- Le financeur n'accorde pas de nouveaux soutiens financiers à des projets à impact négatif ou aux entreprises qui en sont à l'origine notamment les nouveaux projets d'exploration ou de production de charbon, de pétrole ou de gaz fossile et les entreprises qui les développent.
- Au moins 50% des investissements du financeur sont consacrés aux entreprises à impact ou aux entreprises en transition.

Accompagnateur :

- L'accompagnateur pratique une activité de conseil ou d'accompagnement auprès d'entreprises à impact et/ou d'entreprises en transition (au moins 50% des clients).
- L'impact social et/ou environnemental est au cœur des projets de l'accompagnateur (au moins 50% des projets).
- L'accompagnateur remplit les critères d'admissions d'une entreprise en transition.

Réseau d'entrepreneurs et dirigeants engagés

- Je soutiens et m'engage à mettre en avant l'Impact Score auprès des membres de mon réseau.